

Rôle de l'intervenant

Avec agrément

(Dans l'enseignement catholique, l'agrément est accordé par le chef d'établissement)

Responsabilités :

- L'enseignant reste maître de la pédagogie.
- L'enseignant est initiateur du projet et en assure la responsabilité.
- L'intervenant est sous la responsabilité de l'enseignant.
- L'intervenant prend connaissance par écrit du projet et le signe pour attester qu'il en a pris connaissance.
- L'intervenant possède les compétences qui doivent être vérifiées et reconnues.

Sécurité :

- Respecter les règles de sécurité liées :
 - aux installations (vérification),
 - aux déplacements
 - à la vie collective
 - au fonctionnement de l'activité
 - ...
- Assurer la sécurité de tous durant la pratique sportive.

Animation :

- Respecter l'engagement initial tant au niveau des contenus, des horaires...
- Mettre en place et animer un ou des ateliers en fonction des consignes données par l'enseignant.
- Gérer et organiser le matériel.
- S'occuper de tous les enfants.